

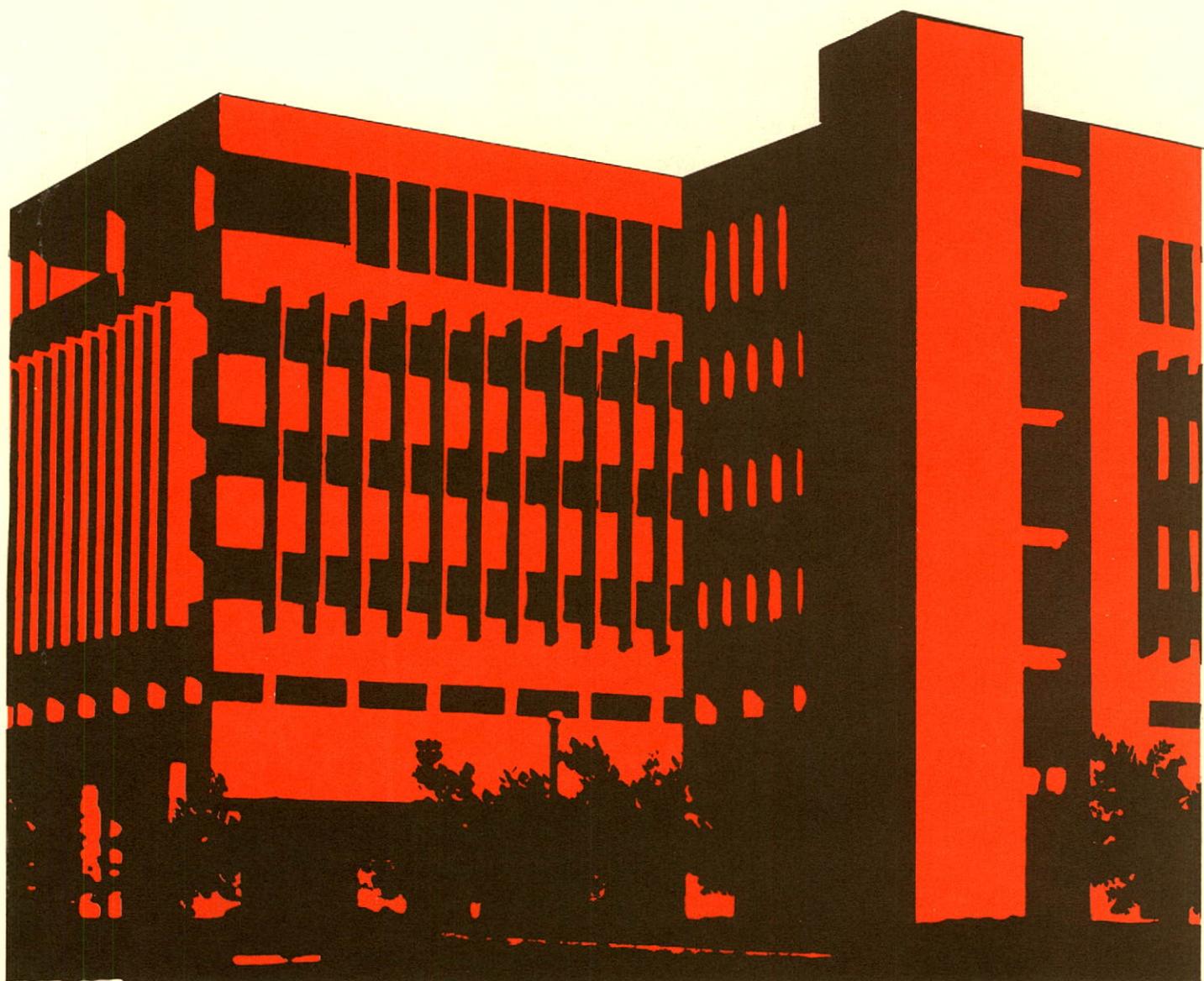


L'Assurance-Vie Desjardins

**Rapport
Annuel 70**

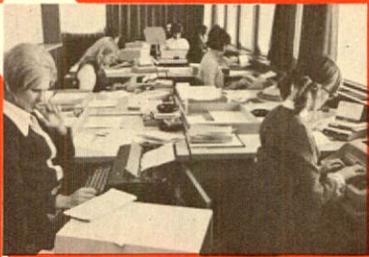
d

MANAGEMENT
LIBRARY
JUL 27 1978
MCGILL UNIVERSITY

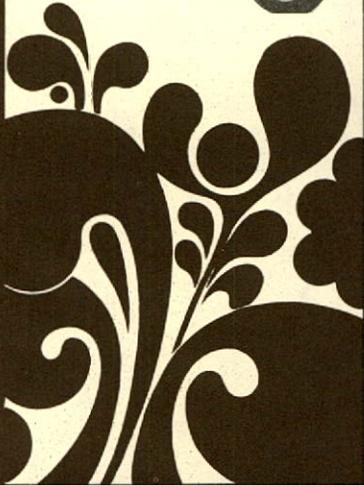
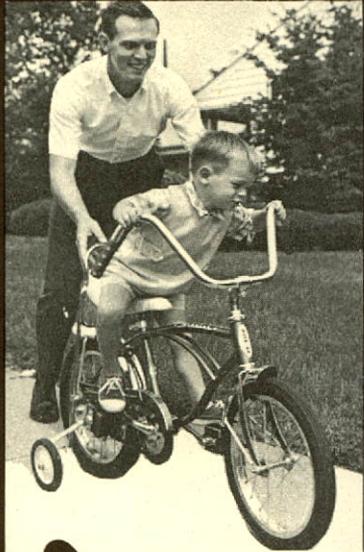


Une présence aux réalités économiques
et aux aspirations sociales de son milieu

Une équipe au service des besoins et des aspirations de ses assurés



Inspirée par la philosophie
coopérative des Caisses populaires
Desjardins qui l'ont fondée
L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS
une institution aux préoccupations
à 3 dimensions



HUMAINES

L'assuré
quel qu'il soit
demeure un être humain
à la recherche de sécurité
pour lui et les siens...

DESJARDINS

a déjà trouvé
et continue à chercher
des formules et régimes,
de nature à répondre
aux besoins actuels et futurs
de l'homme
qui lui fait confiance.



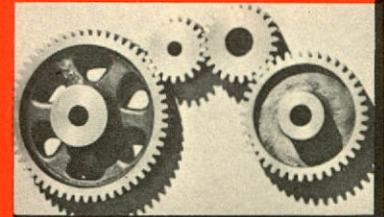
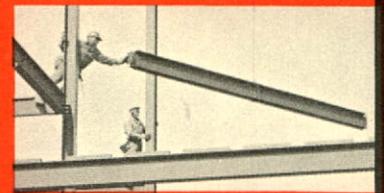
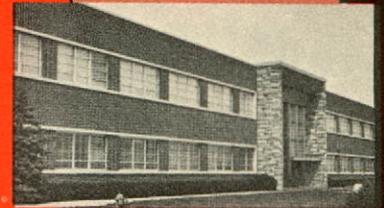
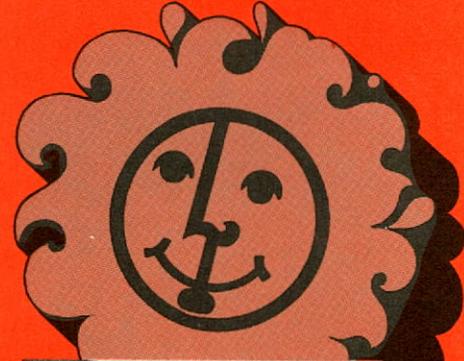
SOCIALES

Avec la nécessité
de nouvelles formes de
fraternité, de coopération
communautaire, dirigeants et
collaborateurs à tous les
niveaux sont à l'écoute des
tendances du monde social
d'aujourd'hui et de demain...

DESJARDINS

a déjà assumé son rôle au
secteur de l'éducation populaire
et le poursuit au niveau de
la formation professionnelle
et de l'animation sociale
d'une société en devenir.

d

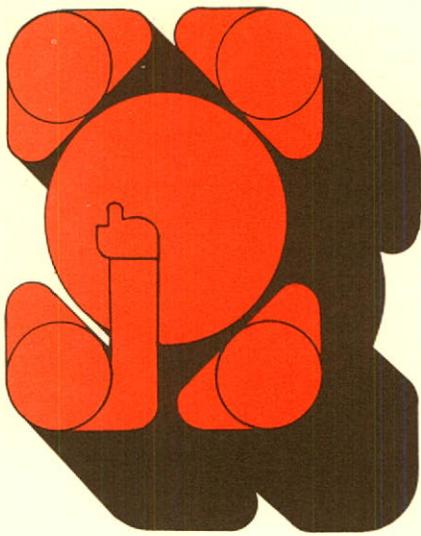


ÉCONOMIQUES

A l'heure de la rigueur
des sciences actuarielles
et comptables,
à l'heure de l'électronique
et de la planification...

DESJARDINS

conjugue ses efforts
pour que l'investissement
des primes qu'on lui confie
fructifie au meilleur des
intérêts de ses assurés et
contribue, par la répartition
judicieuse et diversifiée
de ses investissements,
aux différentes formes
du progrès économique
du Québec.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- * ALFRED ROULEAU,
Lévis
président
- † VICTOR FALARDEAU,
Hull
président du conseil
- * WILLIE DESCHÈNES,
Kénogami
1er vice-président
- * GUY BERNIER,
Montréal
2e vice-président
- * MAURICE PERREAULT,
Amos
- * ÉMILE GIRARDIN,
Montréal
- † JEAN-JACQUES CARON,
Trois-Rivières
- * JACQUES DE BILLY, C.R.,
Québec
- * JEAN-PAUL BERNIER,
Granby
- * ADRIEN BERNARD,
Maria
- * HILAIRE BÉLIVEAU,
Sherbrooke
- * J.-ALBERT BOYER,
Ottawa
- * LOUIS-A. DESROCHERS, avocat,
Edmonton
- * JEAN-F. GAGNON,
Saint-Fabien
- * MAURICE DEMAY, M.D.,
Régina
- * ROGER CLOUTIER, Ag.,
Joliette
- * MARCEL NANTEL, M.D.,
Montréal
- † JEAN-MARIE OUELLET,
Plessisville

* représentant les assurés
† représentant les Caisses populaires

LA DIRECTION ET LES CADRES SUPÉRIEURS

- * ALFRED ROULEAU
président et chef de
l'administration
- * OSCAR MERCURE, C.A.
directeur général
- Secrétariat**
- * MICHEL ST-CYR, M.S.S.
secrétaire et surintendant
des services auxiliaires
- Contentieux**
- * GAÉTAN CANTIN, LL.L.
conseiller juridique
- Relations publiques**
- * ROLAND LELIÈVRE, Acc. SCRP
directeur

HERVÉ HUDON, B.S.S.
agent de liaison

Actuariat

- * LOUIS-R. LABRECQUE, F.S.A.
actuaire
- RENÉ MASSICOTTE, A.S.A.
surintendant de
l'administration
- CAMILLE FORTIER, A.S.A.
sous-actuaire
- CLÉMENT-M. THIVIERGE, M.D.
directeur médical

Ventes

- * JEAN-JACQUES TREMBLAY, D. Ph.
directeur
- ANDRÉ FERRAGNE, C.L.U.
surintendant,
assurances individuelles
- JEAN MARMET
surintendant, assurances et
rentes collectives
- JACQUES MARTIN
surintendant adjoint,
assurances individuelles
- CLAUDE BEAUCHAMP
surintendant adjoint,
assurances individuelles

Assurances aux Caisses

- * HUBERT MARCEAU, Adm. A.
directeur
- ANDRÉ PIUZE, Adm. A.
adjoint

Trésorerie

- * OSCAR MERCURE, C.A.
trésorier
- * EDMOND PELCHAT, C.A.
contrôleur et
trésorier adjoint
- JEAN-LOUIS GARANT, R.I.A.
chef comptable

Organisation et informatique

- * GASTON LAUZIER, B. Sc.(Math.)
directeur
- GILBERT BELLEAU, A.S.A.
adjoint, informatique
- PAUL-ÉMILE DUCLOS
adjoint, organisation

Personnel

- * JEAN-CLAUDE BEAULIEU, C.R.I.
directeur
- MIREILLE DOUVILLE
adjointe

Coordination

- FRANÇOIS LECLERC, M.B.A.
coordonnateur
L'Assurance-Vie Desjardins
La Sauvegarde

* membres du Conseil de la régie interne.



1970

- * L'inflation, une relance économique difficile et des soubresauts sociaux dont certains sont des plus percutants.
- * Une instabilité inusitée du marché des valeurs.
- * L'incidence de l'insertion de l'assurance-maladie aux mesures sociales gouvernementales.

Trois facteurs qui ont particulièrement caractérisé l'année 1970 et ont suscité autant d'éléments nouveaux dont les répercussions se sont transcrites directement ou indirectement dans le bilan des institutions du monde des affaires en général et, par voie de conséquence, dans celui de l'assurance-vie.

A travers ces difficultés particulières, L'Assurance-Vie Desjardins a le sentiment, pour sa part, de présenter des résultats qui la placent dans une position des plus avantageuses parmi les entreprises du genre.

Elle a ainsi franchi trois étapes importantes de son histoire :

- * Pour la première fois, son actif augmente de plus de \$10 millions.
- * Elle double le cap des \$3 milliards d'assurance-vie en vigueur.
- * Pour la première fois, son mouvement annuel d'encaisse dépasse les \$100 millions.

Et tout cela grâce à la cohésion du monde des Caisses d'épargne et de crédit et à la confiance du public.



Ce 22e exercice

L'encours

Il a fallu 15 années à L'Assurance-Vie Desjardins pour atteindre son premier milliard d'assurance en vigueur, 4 autres années pour cumuler son 2e milliard et 3 ans pour y ajouter un 3e milliard.

L'augmentation cette année se situe à \$190,635,921, portant l'encours global à \$3,019,930,446.

Quoi ajouter à l'éloquence de tels chiffres sinon que l'accroissement de la confiance du public se manifeste davantage, d'année en année, et que les dirigeants, les représentants et le personnel de l'institution sont à même d'y trouver la réponse à leur dynamisme, dans leur recherche constante de qualité des régimes et services offerts, d'efficacité administrative et de rentabilité de ses investissements.

Les assurances individuelles

Notre équipe d'assureurs-vie de carrière a réussi à recueillir 5,604 nouveaux contrats d'assurance-vie et de rentes individuelles, représentant un volume de \$59,559,005 de nouvelles affaires, malgré qu'ils aient eu à faire face aux mêmes difficultés particulières que leurs collègues des autres entreprises au cours de 1970.

Nos régimes « Accirance-enfants » et « Accirance-voyage » ont pour leur part subi les conséquences de l'entrée en vigueur, en novembre 1970, de l'assurance-maladie du Québec.

Devant les difficultés d'offrir des formes de protection supplémentaires à celles prévues par l'assurance-maladie, nous avons procédé à une étude élaborée des nouveaux besoins des familles concernées et un système modifié d'« Accirance-enfants » comportant des garanties complémentaires a été offert et bien reçu du public en général.

Notre volume-primés en a conséquemment ressenti les effets et accuse une diminution de l'ordre de 25.5%, s'établissant à \$707,077. Nous

avons tout de même assuré 113,506 enfants.

Depuis les quelque 12 ans que L'Assurance-Vie Desjardins offre l'assurance-écoliers et enfants, une moyenne annuelle de 50,000 familles de chez nous ont ainsi bénéficié d'une protection garantissant l'équilibre de leur budget face aux conséquences matérielles des accidents pouvant survenir à leurs enfants.

« Accirance-voyage » a par ailleurs été discontinuée.

Les assurances collectives

Des projets complexes de régimes d'assurance-vie collective ont encore été soumis cette année à L'Assurance-Vie Desjardins par des groupes importants. La qualité des régimes suggérés, l'efficacité administrative que nous nous soucions de maintenir nous ont permis de renouveler d'importants contrats, d'en obtenir de nouveaux et de rencontrer avantageusement la concurrence dans les projets soumis.

Malgré les incidences de l'assurance-maladie de l'État, le revenu-primés à ce secteur accuse une augmentation de 8.9%. Les primés perçues pour l'assurance-vie collective, l'assurance-salaire et l'assurance-maladie et invalidité se totalisent à \$6,828,853 et le montant global d'assurance-vie collective en vigueur se situe à \$428,873,000, une augmentation de 13.4%.

Grâce à la confiance soutenue des membres des associations canadiennes-françaises du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie Britannique ainsi qu'à la qualité de la liaison assurée par le coordonnateur nommé l'an dernier pour travailler en étroite collaboration avec les représentants de chacune de ces provinces, nous avons pu continuer d'offrir aux assurés concernés les avantages tout particuliers du régime de sécurité familiale que L'Assurance-Vie Desjardins met, depuis 10 ans, à la disposition de nos compatriotes de l'ouest canadien.



Les assurances-vie prêt, épargne et capital social

Ces régimes d'assurance offerts aux Caisses, au bénéfice de leurs membres, depuis 16 ans, accusent cette année une progression de \$124,250,338, portant l'encours global à ce seul poste à \$2,191,641,240.

L'on note une augmentation de 3.3% dans les primes perçues pour l'assurance-vie épargne et capital social et de 10.9% dans celles se référant à l'assurance-vie prêt et invalidité.

Les prestations payées au cours de l'année, selon les dispositions de ces régimes, s'élèvent à \$9,736,671, portant à plus de \$62,000,000, outre les ristournes, les sommes retournées aux Caisses depuis 16 ans. Ainsi des milliers et des milliers de familles éprouvées ont vu soit des emprunts remboursés, soit des soldes d'épargnes doublés ou largement augmentés et ont été en position de mieux faire face à des déboursés inusités ou à des responsabilités nouvelles.

Les régimes supplémentaires de rentes de retraite

Représentant une augmentation de \$5,210,390, soit 39.8%, les actifs accumulés en vertu de ces régimes s'élèvent à \$18,298,832.

En raison du fait que les investissements de ces régimes sont largement diversifiés et répartis en actions, obligations et prêts hypothécaires, les incidences de l'instabilité du marché des valeurs en 1970 se sont nécessairement réflétées sur ce genre d'investissements, avec un rendement négatif de 8.4% sur la valeur des actions détenues en fonds séparés.

Par ailleurs, un gain de 17.3% est enregistré au compte du fonds séparé d'obligations.

En comparaison avec l'ensemble des résultats des entreprises engagées dans des investissements du genre, ces rendements se situent parmi les meilleurs. Cela est certes dû à l'expérience, à la sagacité et à la vigilance quotidienne de nos responsables des investissements.

Enfin, si l'on considère l'évolution de la valeur de

l'unité de placements depuis l'instauration de ces fonds séparés, soit 5 ans, la valeur unitaire, au terme du présent exercice, représente une plus-value de 19.1% dans le fonds des obligations et de 15.6% dans celui des actions.

Les revenus

On note une augmentation de 15.4% au secteur des revenus globaux de l'entreprise.

De \$30,645,187 qu'ils étaient en 1969, ils sont passés à \$35,368,758.

Selon nos secteurs d'opération, ils se répartissent ainsi :

- assurances individuelles 5.0% d'augmentation
- assurances-vie collectives 8.9% d'augmentation
- assurance-vie prêt et invalidité 10.9% d'augmentation
- assurance-vie épargne et capital social 3.3% d'augmentation
- régimes de rentes 69.4% d'augmentation.

Il est particulièrement intéressant de noter que les revenus nets de l'ensemble du secteur des investissements des fonds généraux accusent une augmentation de 15.0%.

Le rendement net de notre actif se situe à 6.67%, représentant pour une autre année l'un des rendements considérés comme élevés par les compagnies d'assurance-vie au Canada.

Les prestations

L'Assurance-Vie Desjardins a retourné en prestations, au cours de 1970, à ses assurés ou à leurs ayants droit \$16,977,241. Cette somme représente 58.4% des primes perçues.

Les ristournes

Le montant des dividendes ou ristournes, payés ou attribués au cours du présent exercice s'établit à \$2,905,296.

Au seul secteur de l'assurance-vie prêt et invalidité, l'on a retourné \$995,850 de ristournes et, à celui de l'assurance-vie épargne et capital social, \$1,239,634, selon la formule de



répartition convenue avec les Caisses, soit 100% de 75% des primes, moins les prestations, basé sur les 5 dernières années pour l'assurance-vie prêt et invalidité, et 100% de 80% des primes, moins les prestations, basé sur les 2 dernières années pour l'assurance-vie épargne et capital social.

Si l'on considère que la somme des dividendes retournés aux assurés par l'ensemble des compagnies d'assurance-vie tend à baisser depuis deux ans, en raison surtout de la venue de l'impôt, il est intéressant de noter que L'Assurance-Vie Desjardins a pu substantiellement augmenter les siens encore cette année.

L'actif

Doublant le cap des \$60 millions, l'actif se situe, au terme du présent exercice, à \$62,301,648, représentant une augmentation de \$10,454,721, soit 20.2%.

En regard de l'augmentation annuelle moyenne des actifs des compagnies d'assurance-vie oscillant entre 5% et 9%, l'on est à même de constater à quel rythme l'ensemble des affaires que nos assurés nous confient se développe et progresse pour eux.

Le poste le plus important de l'actif est naturellement celui des prêts hypothécaires, se totalisant à \$21,749,778.

Ces prêts sont toujours consentis selon une politique donnant priorité à l'habitation familiale, sans pour autant négliger l'habitation à logements multiples. La preuve réside dans le fait qu'au cours de 1970 la majorité des prêts hypothécaires consentis se situaient en dessous de \$15,000. Nous avons ainsi le sentiment d'avoir favorisé l'accès à la propriété à un plus grand nombre de nos assurés et de membres de Caisses populaires.

Exclusion faite des placements spéciaux pour rentes de retraite, le second poste en importance demeure celui des investissements en valeurs municipales et scolaires. L'on y trouve \$7,620,299.

L'accent a particulièrement

porté cette année sur des valeurs gouvernementales et industrielles, traduisant ainsi le désir de l'entreprise de s'associer autant qu'elle le peut aux besoins de l'État et aux aspirations de ses citoyens.

En troisième lieu, se placent les investissements en obligations dans l'industrie et les services publics, pour un montant de \$4,694,613, une augmentation de 39.0%, qui reflète le souci de l'entreprise de collaborer, selon ses possibilités, au développement industriel, au maintien de l'emploi et à l'activité économique chez nous.

L'impôt sur le revenu

Pour la deuxième année, en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, qui obligent les compagnies d'assurance-vie à distraire une partie de leur surplus d'opération pour fins d'impôt, L'Assurance-Vie Desjardins a dû prévoir une somme de \$239,466.

Et cela sans compter la taxe de 2% sur les primes perçues, que L'Assurance-Vie Desjardins, tout comme les autres compagnies d'assurance-vie, verse à l'État.

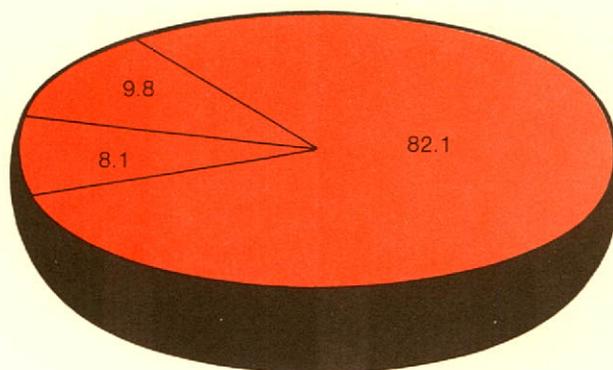
Le surplus non attribué

Les résultats de l'exercice nous permettent de porter au surplus non attribué un montant suffisant en rapport avec l'accroissement de nos opérations. Ce surplus est maintenant de \$2,701,781.

Cette politique nécessaire d'auto-financement permet à l'entreprise de continuer de rayonner dans son milieu.

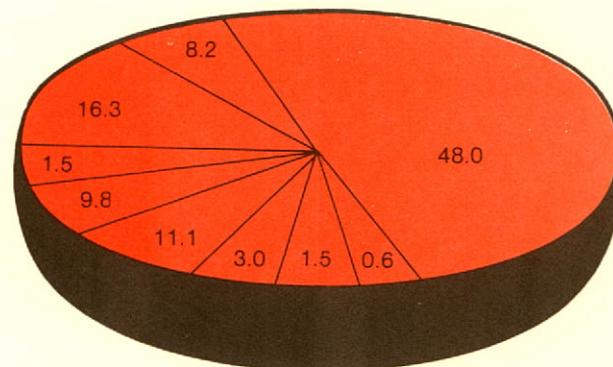
REVENUS

Primes d'assurance et de rentes	82.1
Revenus des fonds spéciaux pour régimes de rentes de retraite	9.8
Revenus nets de placements	8.1
	100%



ATTRIBUTIONS

Prestations	48.0
Dividendes aux assurés	8.2
Augmentation de la réserve mathématique	16.3
Réserve et surplus	1.5
Fonds spéciaux pour régimes de rentes de retraite	9.8
Frais généraux et intérêt sur montants en dépôt et autres	11.1
Commissions aux représentants	3.0
Taxes et permis	1.5
Impôts	0.6
	100%



Sommaire des opérations

Revenus

Primes d'assurance et de rentes
Revenus des fonds séparés pour rentes de retraite
Revenus nets de placements

Attributions

Prestations
Dividendes aux assurés
Augmentation de la réserve mathématique
Fonds séparés pour rentes de retraite
Intérêts sur montants en dépôt et autres
Taxes et permis
Commissions aux représentants
Frais généraux
Impôt sur le revenu
Intérêts attribués au fonds de réserve
Montant porté à la réserve pour fluctuations de la valeur au marché des placements
Montant porté au surplus non attribué

1970

\$29,048,536

3,452,405

2,867,817

\$35,368,758

1969

\$26,786,259

1,366,212

2,492,716

\$30,645,187

\$16,977,241

2,905,296

5,768,270

3,452,405

88,873

516,560

1,051,505

3,840,304

239,466

34,271

275,000

219,567

\$35,368,758

\$15,946,770

2,661,989

4,559,213

1,366,212

83,966

493,729

1,022,986

3,494,728

301,207

34,271

475,000

205,116

\$30,645,187

Actif

	1970	1969
Obligations :		
Canada et provinces	\$ 3,638,542	\$ 2,700,683
Corporations municipales et scolaires	7,620,299	7,275,251
Corporations religieuses	1,069,097	1,079,649
Industries, services publics et autres	4,694,613	3,376,733
Actions et parts sociales	3,888,100	3,197,785
Prêts hypothécaires	21,749,778	18,933,796
Terrains et bâtisses	2,222,756	2,203,730
Prêts sur polices	1,397,509	1,100,618
Dépôts en fiducie pour placements	1,100,000	395,000
Espèces en caisse et en dépôt	545,567	634,790
Intérêts courus	537,017	460,925
Primes dues et échues (nettes)	3,194,039	2,971,653
Placements spéciaux pour rentes de retraite	10,389,605	7,409,468
Divers	254,726	106,846
	\$62,301,648	\$51,846,927

Approuvé pour le Conseil d'administration

Alfred Rouleau
président

Victor Falardeau
président du Conseil d'administration

Bilan au 31 décembre 1970

Passif

	1970	1969
Réserve mathématique sur contrats en vigueur	\$36,086,219	\$30,317,949
Demandes de prestations en voie de règlement et provision pour demandes de prestations non rapportées	5,354,420	4,308,918
Montants en dépôt et les intérêts	898,005	758,697
Taxes et impôts à payer	29,677	187,312
Exigibilités diverses	402,948	482,628
Provision pour dividendes aux assurés	2,928,533	2,664,281
Intérêts attribués au fonds de réserve	34,271	34,271
Fonds spéciaux pour rentes de retraite	10,389,605	7,409,468
Fonds de réserve souscrit et payé par les Caisses populaires Desjardins	571,189	571,189
Réserve contingente	780,000	780,000
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements	2,125,000	1,850,000
Surplus non attribué	2,701,781	2,482,214
	\$62,301,648	\$51,846,927

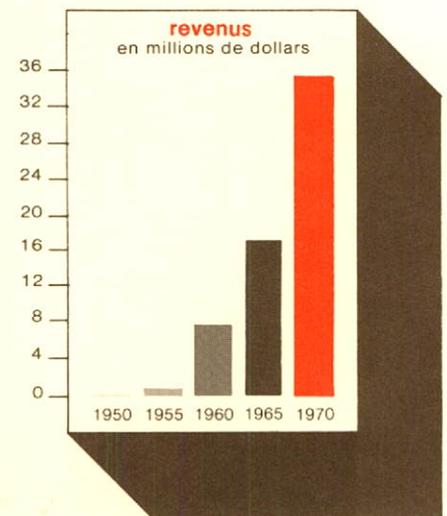
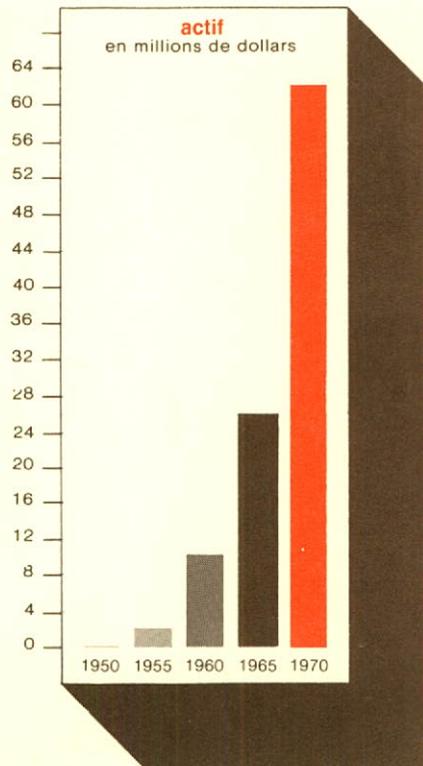
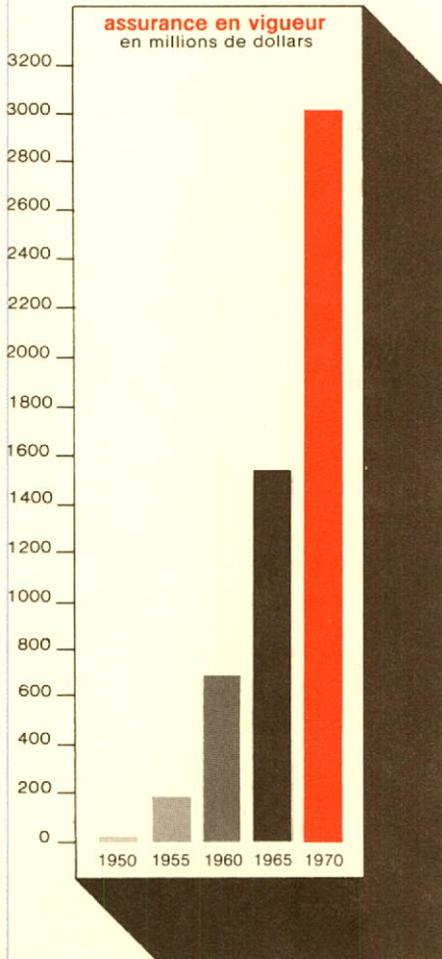
Rapport des vérificateurs

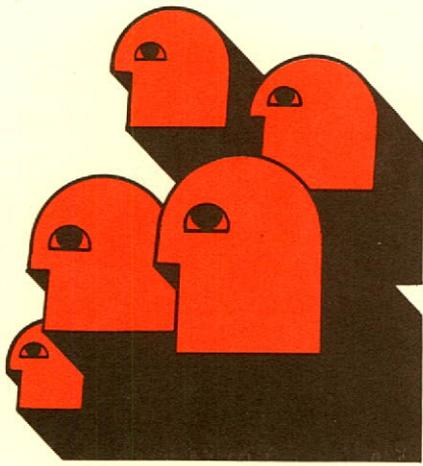
Nous avons examiné le bilan de L'Assurance-Vie Desjardins, compagnie mutuelle d'assurance sur la vie, au 31 décembre 1970 et, après avoir obtenu tous les renseignements et explications demandés, nous certifions que ce bilan représente, à notre avis, la situation financière exacte de la Compagnie au 31 décembre 1970 du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par la documentation soumise et tel que l'indiquent les livres de la Compagnie. La réserve pour fluctuations de la valeur des placements se chiffre à \$2,125,000 et est suffisante pour couvrir la différence entre la valeur aux livres inscrite au bilan et la valeur statutaire. La réserve mathématique et la provision pour dividendes sont inscrites au bilan, d'après les données de l'actuaire de la Compagnie qui nous en a certifié l'exactitude.

BOULANGER, FORTIER, RONDEAU et CIE
Comptables agréés

Points saillants du rapport

	1970	1969	1964
Actif	\$62,301,648	\$51,846,927	\$22,002,415
Revenus	35,368,758	30,645,187	15,259,765
Prestations	16,977,241	15,946,770	7,690,873
Dividendes aux assurés	2,905,296	2,661,989	1,372,498
Assurance en vigueur	3,019,930,446	2,829,294,525	1,326,118,103





LE PERSONNEL

Interne

L'Assurance-Vie Desjardins tient à féliciter son personnel pour sa productivité qui, en 1970, a atteint de nouveaux sommets. Les chiffres obtenus lors de l'appréciation de l'efficacité du personnel, ont atteint un niveau record.

L'avènement des régimes d'État d'assurance-maladie a eu un impact sur le personnel du siège social. L'entreprise a dû affecter un certain nombre d'employés à d'autres services, sans toutefois procéder à des mises à pied.

Pour une quatrième année consécutive, la rotation du personnel est demeurée à un taux très bas, se situant, depuis 1967, approximativement au tiers de la moyenne des compagnies d'assurance en Amérique du Nord.

Au début de l'année, le service du personnel a procédé à une révision de l'échelle des salaires des employés évalués.

L'augmentation globale, tenant compte d'une augmentation générale de l'échelle des salaires, d'un rajustement en fonction du coût de la vie et de l'augmentation régulière, a été de 10.2%.

La politique de congés de maladie, instaurée en novembre 1969, a permis une diminution appréciable des absences au travail du personnel interne.

Ainsi, à la fin de 1970, près de \$29,000 ont été remis aux employés pour les journées de maladie non utilisées.

Le service du personnel a organisé 7 cours sur l'assurance-vie et l'entreprise a contribué financièrement à 18 cours dans diverses disciplines. 56 examens de Life Office Management Association ont été réussis et les 18 autres employés ont passé leurs examens avec succès.

L'Assurance-Vie Desjardins compte maintenant son troisième « Fellow » de Life Office Management Association, M. André Piuze, F.L.M.I., adjoint au directeur du service des assurances aux Caisses, et un nouvel « Associé de la Société des Actuaires », M. Jean-Claude Bourgault, A.S.A., du service de l'actuariat. De plus, les cours en gestion des ressources humaines se sont poursuivis en 1970 et ont été suivis par plusieurs adjoints.

Externe

Le nombre de nos assureurs-vie de carrière a augmenté d'environ 9.5% en 1970, plus de 20 nouveaux représentants s'étant ajoutés à l'équipe. Le taux de rétention de nos représentants a été excellent et se compare favorablement au taux moyen du commerce de l'assurance-vie.

Le programme de formation de nos représentants et instructeurs-gérants s'est poursuivi avec intensité ; signalons que 30 représentants ont terminé ou commencé à suivre le cours obligatoire élémentaire d'initiation à l'assurance-vie et, de ce nombre, 16 représentants ont déjà obtenu leur diplôme. Dans le but de se préparer à obtenir le double permis, nos instructeurs-gérants et un certain nombre de nos représentants ont suivi une série de cours sur les fonds mutuels. 31 instructeurs-gérants et représentants ont obtenu leur permis de la Commission des Valeurs Mobilières et peuvent maintenant offrir au public les fonds mutuels des Placements Collectifs Inc.

Le perfectionnement personnel de nos instructeurs-gérants et représentants s'est poursuivi avec succès au cours de l'année : trois d'entre eux ont obtenu le titre d'assureur-vie agréé (C.L.U.), ce qui porte à 23 le nombre d'instructeurs-gérants et représentants qui ont droit à ce titre. En outre, 2 représentants ont terminé en 1970 leur cours de 2 ans de l'Association des Assureurs-Vie du Canada.

La qualité des affaires souscrites par l'entremise de nos représentants s'est maintenue de façon très satisfaisante, alors que 34 représentants ont obtenu leur Certificat National de Compétence de l'Association des Assureurs-vie du Canada. Enfin, 6 représentants ont été reconnus comme membres du « Million Dollar Round Table ». Malgré une année difficile, due à l'avènement de l'assurance-maladie du Québec, nos représentants de l'assurance collective ont déployé une activité remarquable, particulièrement en ce qui regarde le réajustement de nos régimes d'assurance collective face aux exigences de la nouvelle loi.



Le témoignage des préoccupations humaines, sociales et économiques de l'entreprise, par la voix de son président, M. Alfred Rouleau

Une forme d'intégration aux problèmes de l'homme et de la société.

L'institution ne fait pas que se réclamer de préoccupations humaines, sociales et économiques.

Son président a, tout particulièrement au cours de 1970, donné le ton à des prises de position, preuves d'une intégration constante de ces préoccupations aux problèmes actuels de l'homme et de la société.

M. Alfred Rouleau s'est vu offrir de nombreuses tribunes ; il n'a pu accepter toutes les invitations reçues. Il a cru tout de même essentiel de témoigner de sa pensée et de celle de l'institution qu'il anime, en quelque vingt-deux occasions différentes.

Parmi les nombreux sujets traités lors de ces rencontres, où il avait été invité soit comme conférencier, soit comme paneliste, mentionnons : la primauté de l'homme; le développement technologique face au développement social, les défavorisés, le logement, les perturbations sociales, le développement économique et l'évolution sociale, les priorités dans les investissements, les bien nantis et leurs responsabilités, les sans-voix et les nouveaux pouvoirs, les mentalités à changer, les responsabilités nouvelles pour les dirigeants du Mouvement coopératif.

Outre la qualité des thèmes développés, le prestige et le dynamisme du président de L'Assurance-Vie Desjardins, il s'agit là d'une forme de démarche de relations publiques d'une rare qualité, qui constitue la preuve de l'intégration de l'institution aux principaux problèmes qui confrontent la société contemporaine.

On peut obtenir une brochure contenant quelques-unes des principales réflexions de M. Rouleau sur ces sujets, en s'adressant au service des relations publiques de L'Assurance-Vie Desjardins.

CHEZ NOS ADMINISTRATEURS

En juin, Me Louis-A. Desrochers, avocat, d'Edmonton, membre du Conseil d'administration de L'Assurance-Vie Desjardins, a été nommé Chancelier de l'Université de l'Alberta.

En octobre, nous apprenions la nomination de M. Alfred Rouleau, président, au Comité exécutif du Conseil canadien de développement social.

Tous les coopérateurs se sont certes réjouis de ces deux nominations.



L'année 1970, ses caractéristiques

Une recherche constante...

Un travail d'équipe

C'est dans un tel esprit de coopération que les membres du Conseil de la régie interne ont poursuivi leurs travaux d'étude et d'analyse.

Ils se sont penchés sur divers objectifs, à court et à long terme, de l'entreprise ainsi que sur certaines possibilités de développement futur qui lui permettront de mieux satisfaire les besoins de sa clientèle toujours croissante.

Coordination

Voulant assurer une meilleure coordination et une meilleure planification de leurs activités, les deux entreprises d'assurance-vie du Mouvement coopératif Desjardins ont créé, en avril, le poste de coordonnateur, ayant pour fonction de se tenir en contact régulier et étroit avec les membres des Régies internes de chaque institution, dans le but de contribuer à l'établissement de politiques et de procédés de travail qui sont le reflet de la philosophie et des objectifs globaux des deux entreprises.

M. François Leclerc, M.B.A., antérieurement directeur général adjoint à L'Institut Coopératif Desjardins, a été nommé à ce nouveau poste de coordonnateur de L'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie.

Nominations

M. Claude Fontaine, C.L.U., antérieurement secrétaire du service des ventes (assurances individuelles), a été nommé instructeur-gérant du bureau régional de Québec.

M. Claude Beauchamp a été nommé adjoint au surintendant des ventes (assurances individuelles).

Modifications aux régimes d'assurance accident-maladie

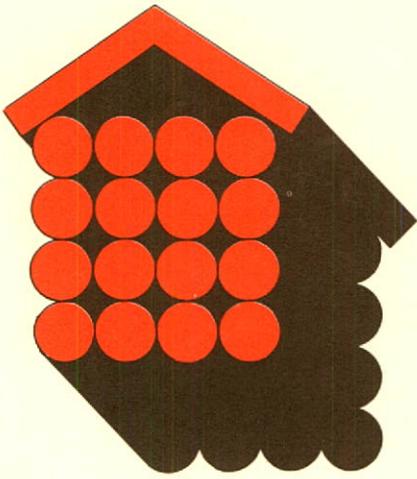
L'avènement du régime d'assurance-maladie du Québec a obligé les entreprises d'assurance-vie à effectuer plusieurs modifications à leurs polices d'assurance accident-maladie.

L'Assurance-Vie Desjardins a ainsi dû adapter certains de ses contrats afin de satisfaire aux exigences imposées par le régime d'État.

Le secteur le plus touché par ces mesures a été sans contredit celui des assurances collectives où les contrats collectifs et UNI-d ont été affectés de façon considérable quant aux garanties d'accident-maladie. Le régime d'assurance collective des institutions du Mouvement coopératif Desjardins ainsi que les polices « Accirance-enfants » ont également été modifiés selon les nouvelles dispositions de la loi.

Par contre, l'entreprise a discontinué les contrats « Accirance-voyage ».

Soucieuse de travailler dans le meilleur intérêt des groupes assurés et de leur procurer un service adéquat, l'institution a incorporé à ses contrats de nouvelles garanties, leur donnant ainsi une protection accrue, complémentaire au régime universel d'assurance-maladie.



Double permis

L'on se souviendra qu'au cours de 1969, la Société de Fiducie du Québec, L'Assurance-Vie Desjardins et La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie, se portaient acquéreurs des Placements Collectifs Inc. Cette transaction avait été amenée, entre autres, par la nécessité pour les entreprises d'assurance-vie nord-américaines de compléter leurs services par les fonds mutuels.

A la suite de la publication de deux documents émanant du Service des assurances du gouvernement du Québec et de la Commission des valeurs mobilières du Québec, la direction de L'Assurance-Vie Desjardins a décidé de permettre à ses représentants de bénéficier du double permis. C'est ainsi que ces derniers peuvent maintenant offrir à leurs assurés, actuels et futurs, les fonds mutuels des Placements Collectifs, en plus des divers contrats et régimes mis à leur disposition par l'entreprise.

Cette autorisation donnée aux représentants ne modifie en rien la conception qu'a l'institution de la carrière d'assureur-vie. La vente de fonds mutuels représente pour eux une nouvelle dimension de leurs activités professionnelles que l'entreprise a été heureuse de leur fournir en s'associant l'an dernier à l'acquisition des Placements Collectifs Inc.

La coopération

Dans l'élaboration de ses nouveaux services et régimes, L'Assurance-Vie Desjardins veille constamment à s'inspirer des principes de la philosophie coopérative.

Soucieuse de promouvoir l'épanouissement de la coopération dans le milieu où elle évolue, l'institution contribue financièrement au maintien de la Chaire de coopération de l'Université de Sherbrooke, en plus de participer aux initiatives du Conseil de la Coopération du Québec auquel elle est affiliée.

Elle est de plus heureuse de s'associer, en tant que membre, aux efforts des organismes coopératifs de plusieurs

provinces, du Conseil Canadien de la Coopération ainsi que de l'Alliance Coopérative Internationale.

Le Mouvement coopératif Desjardins

L'Assurance-Vie Desjardins a voulu poursuivre en 1970 une collaboration de plus en plus étroite avec les institutions du Mouvement coopératif Desjardins.

Cette volonté s'est concrétisée par de fructueux échanges avec les autres institutions dans le cadre des différents travaux du Comité de coordination et de ses sous-comités auxquels l'entreprise a participé activement, en plus d'être présente aux divers congrès, assemblées et anniversaires Desjardins. Elle a de plus accueilli avec joie, à son siège social, de nombreux dirigeants et employés de ces institutions.

L'entreprise a versé une subvention importante à L'Institut Coopératif Desjardins pour l'aider à poursuivre ses programmes de formation coopérative et technique ainsi que d'éducation des adultes à l'intention des coopérateurs et des citoyens tant du Québec que du Canada et des pays en voie de développement.

Pour une deuxième année consécutive, L'Assurance-Vie Desjardins s'est associée au programme de promotion des Caisses populaires à la chaîne française de télévision de Radio-Canada.



Nouvelles dispositions pour 1971

A partir du 1er avril prochain, L'Assurance-Vie Desjardins a décidé d'offrir aux Caisses la possibilité d'augmenter la protection d'assurance-vie prêt et invalidité à \$25,000, au même tarif de prime et aux mêmes conditions d'assurabilité.

Toutefois les Caisses qui détiendront des contrats dont le maximum sera de \$20,000 ou \$25,000 ne pourront pas obtenir l'assurance additionnelle de \$5,000 pour les membres emprunteurs qui doivent fournir des preuves d'assurabilité individuelles sur les autres contrats.

A l'Association des Assureurs-vie du Canada

Au début de février 1971, M. Pierre Hamel, C.L.U., a été élu président national de l'Association des Assureurs-vie du Canada.

Associé à L'Assurance-vie Desjardins depuis sa fondation, M. Hamel s'est toujours vivement intéressé à la carrière d'assureur-vie et a constamment oeuvré en vue de lui donner un caractère professionnel.

La confiance manifestée par les quelque 14,000 assureurs-vie, membres de l'association, à l'endroit de M. Hamel constitue un honneur dont se réjouissent non seulement ses collègues mais également la direction, le personnel et les assurés de L'Assurance-Vie Desjardins.

SERVICES ET RÉGIMES OFFERTS

Par l'entremise de ses représentants L'Assurance-Vie Desjardins offre : les assurances-vie individuelles, familiales et collectives, les régimes accident-maladie et de rentes pour les individus, les familles, les groupes d'employés, les fonds mutuels des « Placements Collectifs Inc. » et les services du

CENTRE D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION

Le Centre d'analyse et de planification est un service conjoint des deux institutions d'assurance-vie du Mouvement coopératif Desjardins : L'Assurance-Vie Desjardins et La Sauvegarde.

C'est un service dont le but est

- d'aider les représentants à trouver les solutions les meilleures aux problèmes de sécurité financière de leurs assurés actuels et éventuels, soit par des consultations, soit par des entrevues ou par des études écrites ;
- de contribuer à la formation des représentants en collaboration avec le Service de la formation professionnelle.

Le Centre d'analyse et de planification comprend un avocat et un comptable, assistés d'un personnel de soutien qualifié.

Directeur :

Jacques Lefebvre, LL.L.

LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Service de la formation professionnelle est un autre service conjoint de L'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde.

Il a pour but de veiller à la formation de base des représentants ainsi qu'à leur perfectionnement aux niveaux intermédiaire et avancé.

Directeur :

Fernand Moreau, C.L.U.

NOS INSTRUCTEURS- GÉRANTS

ADRIEN NADEAU, C.L.U.

OCTAVE TREMBLAY, C.L.U.

RAYMOND VERRET

MICHEL BROUILLETTE

ROSAIRE ROYER, C.L.U.

RICHARD THIBAULT, C.L.U.

JEAN-GUY DUQUETTE, C.L.U.

ERNEST SARRAZIN, C.L.U.

RAYMOND PHILION, C.L.U.

MARCEL VINCENT, C.L.U.

CLAUDE FONTAINE, C.L.U.

NOS BUREAUX RÉGIONAUX

- 1* Bas Saint-Laurent
21 ouest, rue de l'Évêché,
Rimouski
- 2* Chicoutimi - Lac Saint-Jean
245 est, rue Racine,
Chicoutimi
- 3* Desjardins
59, avenue Bégin,
Lévis
- 4* La Mauricie
1240, rue Royale,
Trois-Rivières
- 5* L'Estrie
1152 ouest, rue King,
Sherbrooke
- 6* L'Outaouais
53, rue Saint-Raymond,
Hull
- 7* Montréal-Chambly
194, rue Charron,
Ville Lemoyne
- 8* Montréal-Jacques-Cartier
5597, rue Laurendeau,
Montréal 205
- 9* Montréal-Laurier
211 est, rue Jarry,
Montréal 351
- 10 Montréal-Maisonnette
6955, boulevard Lacordaire,
Montréal 4ain
- 11* Québec
510 est, rue Saint-François,
Québec 2

Bureau de renseignements
de Montréal
6955, boulevard Lacordaire,
Montréal 451

* Ces bureaux sont situés dans
l'immeuble d'une Caisse populaire



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11

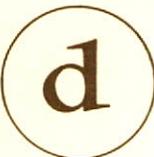
Perspective d'avenir

C'est à l'intégration quotidienne des préoccupations humaines, sociales et économiques qui l'animent que L'Assurance-Vie Desjardins s'est appliquée depuis sa fondation.

Elle a voulu être efficace.

Aussi s'est-elle donné des instruments adaptés aux exigences modernes pour demeurer à la pointe du progrès, répondre aux besoins actuels des assurés et tenter de prévoir ceux de sa clientèle de demain.





**L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS**

200, avenue des Commandeurs,
Lévis, (Québec), Canada.